



Anarque en succession de bien

Par **Leo84**, le **25/06/2019** à **19:54**

Bonjour, je vous explique mon problème, mon père a hérité de la maison de son père il y a maintenant 10 ans de cela décidant de la vendre sur le coup son frère et sa sœur lui ont versé 80 000 euros alors que cette maison en vaut au moins 500 000 jusqu'à 600 000 EUR, à cette époque mon père venait de tout perdre sa femme et son travail, il m'a avoué cet fait arnaquer il y a quelques jours, il était conscient des faits mais avait absolument besoin d'argent. Son frère et sa sœur en ont honteusement tiré profit.

Ma question est la suivante:

Peut-on faire appel à un notaire et ou un avocat pour contester cela et dénoncer cette honteuse arnaque, je vous remercie d'avance

Cordialement